



**Le Ministre de l'intérieur vient d'annoncer le maintien du PASS NAVIGO pour tous les agents de la Préfecture de Police.**

Cette annonce constitue pour nous une victoire décisive car elle intervient à la suite de nos différentes actions à ce sujet :

- Interventions auprès de la DRCPN
- Intervention dans tous les médias nationaux
- Saisines par courriers des élus d'Ile de France (Députés, Sénateurs, Maires) qui ont posés des questions au gouvernement à l'Assemblée Nationale
- Entretien avec monsieur le Préfet de Police le 4 septembre dernier

Dans son discours, le Ministre a repris les arguments que nous lui avons adressés très récemment par courrier.

Cette victoire même décisive ne constitue pour nous qu'une étape vers l'élargissement légitime à l'ensemble de la plaque parisienne (grande couronne), mesure que nous défendons depuis plusieurs années.

**Vous pouvez compter sur notre détermination à poursuivre notre action !**



**SÉCURITÉ DANS LES TRANSPORTS  
LE SCSI INTERVIENT DANS LES MÉDIAS**



Bureau National du SCSI - 55 rue de Lyon, 75012 Paris - 01 44 67 83 30

AOÛT 2015



LE SCSI est intervenu dans l'ensemble des médias pour analyser les faits et proposer ses premières solutions relatives à la sécurité dans les transports. A la lueur des derniers événements, comment peut-on envisager la suppression de la carte Navigo aux policiers parisiens !

**SCSI** PASS NAVIGO  
LE SCSI MONTE AU CRÉNEAU !

Bureau zonal SCSI - CFDT, IDF 52 rue Crozatier 75012 Paris - 01 44 75 78 20

JUILLET 2015



**PASS NAVIGO EN DANGER !**  
Face aux injonctions réitérées de la cour des comptes visant à remettre en cause la gratuité de la carte de circulation, l'administration du ministère réfléchit pour apporter une réponse...  
Le SCSI met tout œuvre pour défendre l'intérêt des policiers parisiens !

**QUESTION AU GOUVERNEMENT  
A L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU 1/07/2015**



A l'initiative du SCSI, les parlementaires d'Ile de France ont été sensibilisés sur la perspective d'une suppression de la "carte de transport" (Pass Navigo) mise à disposition des policiers affectés en IDF, et d'une application du droit commun de 50% de remboursement des frais de transport par l'employeur.

De nombreux députés de la majorité et de l'opposition ont déjà réagi à nos communications.

Le Député UMP de la 3<sup>e</sup> circonscription des Hauts-de-Seine Jacques KOSSOWSKI a interpellé le gouvernement sur cette question en reprenant notre argumentaire. La ministre de la décentralisation et de la Fonction Publique Maryse LEBRANCHU lui a répondu. Elle a indiqué être prête à recevoir les syndicats de police et rechercher une solution.

